



ALLIANCEBERNSTEIN®

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Sustainable Euro High Yield Portfolio

un compartiment de AB SICAV I
Actions de catégorie A2 (LU0496384180)

Le Fonds est géré par AllianceBernstein (Luxembourg) S.à.r.l., une entité du groupe AB

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

Le Fonds vise à accroître la valeur de votre investissement au fil du temps selon une stratégie de rendement total, en associant un revenu et une appréciation du capital à des investissements durables.

Politique d'investissement

Dans des conditions de marché normales, le Fonds investit généralement au moins 80 % de son actif dans des titres de créance, notamment des dettes souveraines, d'émetteurs qui, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, correspondent aux thèmes de l'investissement durable et au moins 70 % de son actif dans des titres de créance dont la notation est inférieure à la catégorie « Investment Grade ». Ces titres proviennent d'émetteurs qui sont organisés, ont des activités commerciales importantes ou sont impactés par des développements en Europe.

Ces titres peuvent provenir d'émetteurs domiciliés partout dans le monde, y compris dans les pays émergents.

Le Gestionnaire d'investissement investit dans des titres qui, selon lui, sont favorablement exposés à l'investissement durable, au plan environnemental ou social, objectifs dérivés des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD de l'ONU).

Le Fonds peut investir ou être exposé jusqu'à (i) 20 % à des titres de créance d'émetteurs souverains des marchés émergents, (ii) 20 % à des produits structurés tels que des produits adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires, et (iii) 10 % en obligations convertibles contingentes (CoCos).

Pour évaluer l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, le Gestionnaire d'investissement privilégie les critères de sélection positifs, notamment en analysant l'exposition aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de chaque titre ou émetteur, aux critères négatifs généraux.

L'exposition du Fonds aux structures obligataires de l'ESG est d'au moins 15 %.

L'exposition du Fonds à l'EUR est d'au moins 90 %.

Le Fonds a recours à des instruments dérivés à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et d'autres fins d'investissement.

Investissement responsable

Le Fonds est classé dans l'article 9 du SFDR. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter aux informations relatives au développement durable dans le prospectus.

Indice de référence

Bloomberg Euro High Yield 2% Issuer Constrained Index utilisé à des fins de comparaison de performance.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et le Gestionnaire d'Investissement n'est pas limité par son indice de référence. Veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir plus d'informations.

Devise du Fonds

La devise de référence du Fonds est EUR.

Devise de la catégorie de parts

La devise de référence de la catégorie de parts est EUR.

Politique de distribution

Cette catégorie de parts n'est pas une catégorie de parts de distribution. Le revenu et les plus-values réalisés par le Fonds sont réinvestis.

Fréquence des opérations de rachat

Les parts peuvent être rachetées les jours où la Bourse de New York et les banques luxembourgeoises sont ouvertes.

Glossaire

Titres adossés à des actifs: titres de créance représentant une participation dans un pool de crédits à la consommation tels que des dettes de cartes de crédit ou des prêts automobiles.

Titres inférieurs à la qualité « investment grade »: Titres de créance d'une qualité inférieure à « investment grade » qui peuvent être des titres de créance à rendement plus élevé mais plus risqués.

Obligations convertibles contingentes (« CoCos »): les CoCos sont un type de titres contingents émis par des établissements financiers mondiaux. Elles sont généralement subordonnées et se convertissent en actions de l'émetteur et/ou font l'objet d'une dépréciation suite à la survenance d'un événement prédéterminé.

Titres de créance: titres représentatifs de l'obligation de rembourser une dette, avec intérêts.

Instruments dérivés: instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours boursiers ou autres valeurs.

Pays émergents: états dont les économies et marchés de titres sont moins bien établis.

Structures obligataires ESG: Dette émise par des émetteurs privés et souverains conçue pour encourager la durabilité.

Catégorie investissement: titres de créance notés au moins BBB-/Baa3.

Titres liés aux crédits hypothécaires: titres de créance qui représentent une participation dans un pool d'hypothèques.

Autres objectifs d'investissement: conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Fonds, pour obtenir une exposition et/ou gérer la duration.

SFDR: Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

Thèmes liés à l'investissement durable: thèmes qui découlent des Objectifs de développement durable des Nations unies tels que la santé, le climat et l'autonomisation et des émetteurs de dette souveraine. Les thèmes liés à l'investissement durable sont susceptibles d'évoluer au fil du temps.

Objectifs de développement durable des Nations unies (« ODD »): un ensemble de 17 objectifs qui représentent les ambitions des Nations unies pour parvenir à un monde meilleur à l'horizon 2030. Ces 17 objectifs visent à répondre aux défis liés à la prospérité économique, à l'environnement, au développement durable et à l'intégration sociale.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible				Rendement potentiellement plus élevé		
1	2	3	4	5	6	7

Que signifie cet indicateur de risque?

Cet indicateur du risque/rendement synthétique (SRRI) révèle les performances que le Fonds est susceptible de réaliser et le risque de perte de tout ou partie de votre capital. En règle générale, un potentiel de gains élevés s'accompagne d'un risque de perte supérieur. La catégorie la plus faible ne correspond pas nécessairement à un placement dénué de tout risque.

La note ci-dessus est une estimation et non une garantie. Elle est calculée au moyen de méthodes sectorielles standards et repose sur la volatilité à court terme (l'ampleur des hausses et des baisses du cours effectif ou estimé des parts du Fonds sur cinq ans).

Il se peut que les données historiques ne donnent pas d'indication fiable quant au profil de risque futur de ce Fonds. Aucune garantie ne peut être émise quant à la pérennité de la catégorie de risque/rendement de ce Fonds, qui est susceptible de changer au fil du temps.

Pourquoi ce Fonds appartient-il à cette catégorie?

Aucune garantie ne peut être émise quant aux fonds propres du Fonds. Le Fonds investit dans des titres de créance qui peuvent faire l'objet de fluctuations, à la hausse comme à la baisse, et qui peuvent générer des gains ou des pertes.

Risques liés au Fonds mais non inclus dans le SRRI

La note ne reflète pas les effets possibles de conditions de marché inhabituelles ou d'événements importants imprévisibles, lesquels pourraient amplifier les risques quotidiens et s'accompagner d'autres risques, tels que :

Risque de contrepartie: si une entité avec laquelle le Fonds fait affaire devient insolvable, les paiements dus au Fonds pourraient être retardés, réduits ou éliminés.

Risque lié à la liquidité: certains titres pourraient devenir difficiles à acheter ou à vendre au moment ou au prix souhaité.

FRAIS

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,35 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

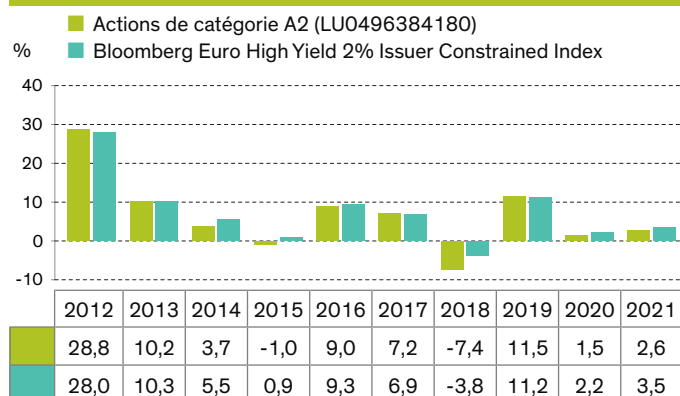
Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent à des chiffres maximums. Il se peut que vous payiez moins dans certains cas – votre conseiller financier pourra vous renseigner sur le sujet.

Le chiffre des frais courants repose sur les dépenses estimées pour l'exercice en cours et peut varier d'une année à l'autre. En sont exclus :

- ▶ les frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de droit d'entrée/de sortie acquitté par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.alliancebernstein.com.

PERFORMANCES PASSÉES



Veuillez noter que la performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La performance passée est présentée après déduction des frais courants. Tous les droits d'entrée/de sortie sont exclus du calcul.

Le Fonds a été lancé le 15/03/2010.

La catégorie de parts du Fonds a été lancée le 15/03/2010.

La performance est indiquée uniquement lorsque l'historique de performance est disponible sur une année entière.

La performance passée a été calculée en EUR et est exprimée sous la forme d'une variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque exercice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire et Agent administratif :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Société de gestion :

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.
2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Le prospectus en anglais, français et allemand et les derniers rapports annuel et semestriel en anglais et allemand ainsi que la Valeur Liquidative (VL) des actions peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la Société de gestion ou sur Internet à l'adresse www.alliancebernstein.com.

Fiscalité : le Fonds est soumis à la loi et aux réglementations fiscales de Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle en fonction de votre pays de résidence. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour davantage de détails.

Echange de parts : Le Fonds est un compartiment de AB SICAV I, qui comporte aussi d'autres compartiments. Les actifs et passifs de chaque compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de AB SICAV I. Vous pouvez, dans certaines conditions, échanger vos parts contre celles d'un autre compartiment de AB SICAV I. Pour obtenir de plus

amples détails sur la conversion, veuillez consulter la section intitulée «Buying, Exchanging, Redeeming and Transferring Shares» du prospectus, qui est disponible sur Internet à l'adresse

www.alliancebernstein.com ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

Politique de rémunération : la politique de rémunération appliquée par la Société de gestion, notamment la description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que l'identité des personnes qui octroient les rémunérations et les avantages sociaux, et de celles qui composent le comité de rémunération du groupe AB, peuvent être consultées à l'adresse https://www.alliancebernstein.com/go/remuneration_policy.htm. Une version imprimée de cette politique peut être obtenue gratuitement sur demande au siège social de la Société de gestion.

Déclaration de responsabilité : AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. peut uniquement être tenu responsable sur la base d'une déclaration figurant dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou contraire aux parties du prospectus du Fonds concernées.

AB SICAV I est une société d'investissement à capital variable.